

SAINT-SAUVEUR

Juin 2006

INFOS

La déclaration de travaux

Cette formalité beaucoup plus souple que la demande de permis de construire est nécessaire et suffisante pour les projets de constructions dont la surface au sol est inférieure ou égale à 20 m² (constructions de vérandas - garages - piscines extérieures non couvertes), les installations de vélux, les ravalements de façades, les bardages en ardoises sur les pignons etc... et d'une manière générale, pour tous les travaux d'aménagement intérieurs dès lors qu'ils ne modifient pas l'aspect extérieur du bâtiment.

L'affichage : Le panneau d'affichage est lui aussi obligatoire.

La démarche : La déclaration de travaux sera faite sur imprimé spécifique, en quatre exemplaires, disponible en Mairie (joindre un plan de situation, un plan de masse et un schéma du projet et éventuellement photos de l'existant)

Recensement militaire

A la date anniversaire de ses 16 ans et trois mois tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour le permis de conduire, les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Concours des maisons fleuries

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie pour le 31 mai.

T.T.Commana

Le club de tennis de table de Commana organise son tournoi interne **le samedi 10 juin, à la salle des sports de Commana à partir de 14h**. Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés du club, aux personnes non licenciées souhaitant découvrir le tennis de table ou rejoindre le club (loisir ou compétition) ainsi qu'aux parents des joueurs.

Loisirs

Cours de gymnastique pour adultes à Guimiliau **le Mercredi de 19 à 20h**. Possibilité de covoiturage pour les personnes de St-Sauveur intéressées.

Etat Civil

Transcription de naissance :

- Candice OLIVIER, le 28/04/06
(1, Lot. Les Lavandières)

Transcription de décès :

- Augustine MEUDEC veuve EMEURY,
le 09/05/06 (93 ans)

Directeur de publication : J. BILLON, Maire
Comité de rédaction : L.PRIGENT, JF. KERBRAT,
JD.VIGOUROUX, A.GUEGUEN, T.RAMONET,
Y.RIOU.

Mairie de Saint-Sauveur
13, rue de St-Thégonnec
Tél. : 02.98.68.72.43

Conseil Municipal du 3 mai 2006

Assainissement

Prêt de 90 000€ sur 30 ans auprès de DEXIA Crédit Local pour le financement du service public d'assainissement.

Emplacement publicitaire

13,60€ le m² pour 2006

Enquêtes publiques

- Régularisation d'un élevage avicole en Commana, demandée par Monsieur Eric Beuzit.
- Restructuration externe d'un élevage porcin en Sizun, demandée par l'Earl de Kerbrezel.
- Restructuration externe d'un élevage porcin en Guimiliau, demandée par l'Earl Collec.

Avis du Conseil : 9 avis favorables
1 sans avis

Recrutement

d'un agent non titulaire

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un agent non titulaire pour la durée de la CPA (Cessation Progressive d'Activité) de la Secrétaire de Mairie qui s'achèvera le 1er octobre 2008.

Subventions

US Pont-Meur :	800€
Association Bro Chelguen :	60€
Comité des Fêtes :	1 220€

Compte rendu : Assemblée générale de la bibliothèque du 4/03/06

Rapport d'activités 2005 :

- 187 emprunteurs,
- 6087 documents empruntés (moyenne de 32 emprunts/personne).
- 5h/permanences par semaine.
- Achat de livres chez Dialogue à Brest.
- Déplacements en car :
 - Le 24 avril 2005 : 261 livres
 - Le 26 octobre 2005 : 142 livres
- Total du fond en mars 2006 :
 - 3706 livres adultes,
 - 2185 livres enfants,
 - 6 abonnements magazines.

Les besoins :

- Horloge pour le chauffage,
 - Etagère centrale.
- Accord du Conseil.

Compte rendu

de la commission de voirie du 29/04/06

A- Enrobés :

- VC Kerdévez du CD11 au CD18,
 - VC Kerbunçou du CD11 au CD18,
 - VC4 du CD11 à l'embranchement VC4 (vers village de Kerbolot) et VC6 (vers village de Goaseuzen) (550m),
 - VC10 village de Kerriou de l'embranchement VC venant de Mézout jusqu'à embranchement CD31 (300m),
 - VC2 haut village de Perros jusqu'à limite St-Sauveur/Lampaul (700m).
- (Les deux premiers points en complément marché assainissement pour enrobé).

B- Busages et stabilisation accotements

- CD18 et VC vers Kerbunçou des deux côtés jusqu'à entrée bas du village de Kerbunçou fin du virage,
- VC3 du CD31 au CD11 + en partie reformer fossé (bas de poteau glas) (200m),
- VC3 du CD11 au VC9 (croisement VC Kerbouzart / VC Coadic) (200m).

C- Arrasements de talus

- Quatre tronçons sur VC3 entre embranchement VC3 et VC9 sur ensemble 350m minimum (trois tronçons à gauche et un tronçon à droite, sens vers Kerbouzart).

D- Participation enrobés sur CD11 en traversée agglomération

(Travaux à traiter avec entreprise en charge du marché départemental en priorité)

- Remise à niveau et blocage regards assainissement,
- Remise à niveau et blocage bouches à clé réseau eau potable,
- Stabilisation accotements suivant avancement.

E- Marquage horizontal (peinture ou résine)

- VC Kerdévez—VC Kerbunçou & divers.